

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 12 JUILLET 2023**

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente**

**PRESENTS:** Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente), Mme DI CARO Sylvaine, M. CHEVALIER Eric, M. SPANO Pierre, M. PIERRON Jean-Claude, Mme HANOT Maryline, M. BENSARKOUN André, Mme SILVESTRE Catherine, M. TRUCY Gérard

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S):** Mme JOISSAINS Sophie (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte), Mme DEVESA Brigitte (Pouvoir à Mme DI CARO), Mme HUARD Elisabeth, M. DILLINGER Laurent, Mme PAGE Véronique (Pouvoir à Mme HANOT), Mme THUSTRUP Sylvie.

**POUVOIR(S) :** Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente), Mme HANOT Maryline, Mme DI CARO Sylvaine

**SECRETAIRE :** Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : PR-FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2021 DES  
BUDGETS ANNEXES DU SAO ET DU CHRS DU CHENE MERINDOL**

Par délibération n°12 du 31 mars 2022, le Conseil d'administration avait proposé l'affectation des résultats d'exploitation 2021 sur 2023 des budgets annexes comme suit :

- **CHRS le Chêne de Mérindol : 46 705,11 €** affectés au financement des mesures d'exploitation (R00268) ;
- **Le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) : 11 482,75 €** affectés au financement des mesures d'exploitation (R00268)

**En 2023, les autorités de tarification ont autorisé les affectations suivantes :**

- **CHRS le Chêne de Mérindol : 46 705,11 €** affectés comme suit (R-002) :
  - o 11 000,11 € à la réduction des charges d'exploitation du budget 2023 ;
  - o 35 705,00 € au financement de mesures d'exploitation.
- **Le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) : 11 482,75 €** affectés à la réduction des charges d'exploitation du budget 2023 (R-002).

Les rapports budgétaires définitifs de la DDETS pour ces 2 budgets annexes indiquent des montants arrondis, mais ceux-ci seront bien repris conformément aux montants attendus dans les arrêtés de tarification, à savoir non arrondis.

## COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L123-4 à L-123-9 du code de l'Action Sociale et des Familles

La délibération n°12 du 31 mars 2022

Les propositions de la Vice-Présidente entendues

Après avoir constaté la présence du quorum légal des membres

### DECIDE

➤ **D'ACCEPTER** les affectations des résultats d'exploitation 2021, conformément aux décisions et arrêtés 2023 des autorités de tarification sur l'exercice 2023.

Vote : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le 19/07/23

et de la publication le 19/07/23